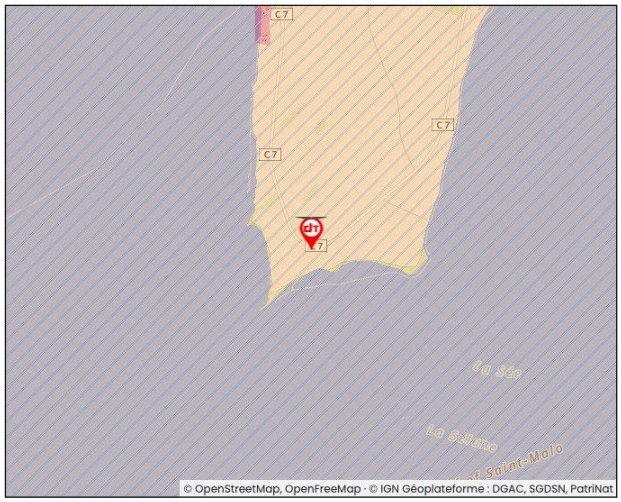
Pointe du Grouin Sud, Baie du Mt St Michel dans le 50

Eau · Manche

Coordonnées GPS	48.65607, -1.44412
Altitude	17 m
Hauteur maximale	50 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Le Val St Père 3,0 km, direction E · spot 10 m plus haut
Référence du spot	307549



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:48	08:23	17:20	17:55	8 h 56	08:23–09:14 · 16:29–17:20
Dim. 22 nov.	07:50	08:25	17:19	17:54	8 h 54	08:25–09:16 · 16:28–17:19
Lun. 23 nov.	07:51	08:26	17:18	17:53	8 h 52	08:26–09:17 · 16:27–17:18

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Le Val St Père	Aérodrome	3,0 km, direction E	8 m
Hélistation d'Avranches	Hélistation	8,5 km, direction NE	11 m
Centre Hospitalier J. Monod Hélistation	Hélistation	24 km, direction NO	51 m

Description

Inscrite au Patrimoine mondial de l'humanité, la baie du Mont Saint-Michel est, dans sa partie normande, un territoire sauvage principalement constitué par les estuaires de deux fleuves côtiers, la Sée et la Sélune. Ensuite, dunes, plages et marais arrière-littoraux font la transition avec les hautes falaises de Champeaux qui ferment la baie au nord. Dans cet environnement, la pointe du Grouin du Sud est une formidable porte d'entrée pour comprendre ce paysage qui semble immuable. La pointe est constituée par les plus vieilles roches de la baie. Ces roches forment maintenant un cap effilé qui marque la frontière entre les estuaires de la Sée, de la Sélune et les immensités des grèves de la Grande baie. Couvert de lichens orange du genre xanthoria et profondément carié par le sel, ce cap est aussi un formidable belvédère pour observer le grand phénomène naturel de la baie, le mascaret. …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=307549

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=48.65607&lon=-1.44412
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.